



Licence Administration économique et sociale

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration économique et sociale. 2016, Université de Rouen. hceres-02037868

HAL Id: hceres-02037868

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037868>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Licence Administration économique et sociale

- Université de Rouen

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Economie - gestion

Établissement déposant : Université de Rouen

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence *Administration économique et sociale* (AES) de l'Université de Rouen est une formation pluridisciplinaire dans les domaines du droit, de la gestion et de l'économie. Ses objectifs sont : 1°) de préparer les étudiants à la poursuite d'études longues en master (notamment dans les domaines du management, de l'économie, du droit, ainsi que plus minoritairement dans le domaine de l'enseignement et autres domaines); 2°) de permettre aux étudiants qui ne poursuivent pas leur formation de réussir leur insertion professionnelle à l'issue de la licence.

La licence est construite sur le principe d'une spécialisation progressive des enseignements et des étudiants. Le premier semestre (S1) de la première année de licence (L1) a pour objectif de présenter les enseignements fondamentaux (économie et droit) et les autres disciplines (sociologie, problèmes contemporains de l'entreprise), et de les compléter par des enseignements de méthodes quantitatives et expression (dont langue vivante et expression écrite). Au second semestre (S2) de la L1, les enseignements sont répartis en quatre unités d'enseignement (UE), qui sont respectivement l'économie, le droit, la gestion et les méthodes quantitatives, et la culture et l'expression générale. La deuxième année (L2) est construite sur une partition en trois blocs économie, droit, et gestion et expression au semestre 3 (S3) et culture générale, gestion et expression au semestre 4 (S4). Le premier semestre de troisième année (L3) reprend cette division en trois UE droit, économie, et gestion et expression. Le second semestre de la L3 rompt avec l'organisation disciplinaire des UE structurant les enseignements durant les semestres précédents et s'organise autour de deux UE, respectivement consacrées i) aux enseignements fondamentaux et expression et ii) à des enseignements optionnels. Trois options (*Gestion, Droit, Economie*) sont proposées dans ce cadre aux étudiants, organisant de fait leur spécialisation et préparant le cas échéant leur choix de master. Au dernier semestre de la L3, les étudiants ont le choix entre la réalisation d'un stage de six semaines optionnel ou d'un mémoire.

Les enseignements ont lieu uniquement en présentiel, sous la forme de cours magistraux (CM) ou de travaux dirigés (TD). Les cours sont dispensés dans le cadre de l'UFR (Unité de formation et de recherche) droit, économie et gestion de l'Université de Rouen, sur le site Pasteur.

Synthèse de l'évaluation

Les effectifs d'inscrits en L1 sont d'environ 400 chaque année sur la période allant de 2010 et 2014 (373 en 2010-2011 et 419 en 2014-2015), d'environ 200 en L2 (189 en 2010-2011 et 233 en 2014-2015), et d'environ 200 en L3 (180 en 2010-2011 et 199 en 2014-2015). Chaque année, sur la période 2010-2014, de 100 à 140 étudiants inscrits dans la licence valident effectivement leur diplôme à l'issue de l'année de L3. L'augmentation importante des effectifs (+15 % entre 2010 et 2014) témoigne de l'attractivité de la formation. De même, les taux élevés de poursuite en master (plus de 90 %) à l'issue de la licence AES démontrent sa capacité à accompagner les étudiants vers des études longues. L'accueil en L3 (après avis de la commission de validation du département) d'étudiants issus de filières courtes (diplôme universitaire de technologie DUT, brevet de technicien supérieur BTS), ainsi que d'étudiants issus de formation juridiques, économiques et de gestion, ou de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) s'inscrit également dans l'objectif d'accompagnement des étudiants vers des études longues de type master. Des dispositifs spécifiques (enseignements de remise à niveau en droit et en économie) à destination des étudiants de cycles courts ont été proposés jusqu'en 2013, date à laquelle ils ont été supprimés suite à la remise en cause du plan réussite en licence.

Pour autant, si l'objectif d'amener les étudiants de la licence AES à poursuivre leurs études en master est satisfait, le caractère extrêmement généraliste et peu professionnalisant de la licence pose problème au regard de son objectif d'insertion professionnelle des étudiants ne souhaitant pas poursuivre des études en master. Le caractère uniquement optionnel du stage de troisième année, l'absence de projets professionnels personnels (PPP) ou de projets tutorés et les liens insuffisamment développés avec le milieu socio-économique (entreprises, acteurs locaux...) constituent à cet égard une limite importante du projet pédagogique de la formation en termes d'insertion professionnelle à l'issue de la licence.

En particulier, si l'équipe pédagogique apparaît importante et diversifiée, elle comprend un certain nombre de professionnels en activité dont la contribution au projet pédagogique n'est pas explicite et dont les compétences pourraient probablement être intégrées plus directement dans le contenu de la formation. La mise en place du Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) constitue un élément intéressant dans la perspective d'une professionnalisation accrue de la formation.

Si l'attractivité de la formation est réelle, l'une de ses faiblesses réside dans ses taux de réussite très faibles en L1 (de 22 à 29 % par an sur la période 2010-2014) et irréguliers en L2 (de 49 à 62 % sur la période 2010-2014) et L3 (de 55 à 71 %), liés notamment au niveau élevé des taux d'abandons en cours d'études (absentéisme aux examens, etc.). Ce constat soulève plusieurs questions. Premièrement, l'absence d'évaluation systématique des enseignements par les étudiants ainsi que l'absence d'un conseil de perfectionnement de la formation posent la question de l'adéquation du contenu des enseignements aux attentes des étudiants. La mise en place ou le renforcement de dispositifs d'autoévaluation, annoncée par la filière, devrait à cet égard fournir des outils permettant de rapprocher le contenu et les modalités d'enseignement des attentes des étudiants et du monde socio-économique local. Deuxièmement, le suivi des étudiants apparaît à l'heure actuelle insuffisant (pas d'enseignant référent, pas de tutorat en L2, par des cours de remise à niveau, etc.). Cette situation doit conduire à renforcer et repenser l'accompagnement des étudiants, notamment en L1. L'abandon du dispositif d'enseignant référent en L1 doit notamment conduire à rechercher des solutions novatrices adaptées à la fois à la contrainte budgétaire de la formation et aux caractéristiques du public des étudiants d'AES.

La place de l'international et du numérique dans la formation est globalement peu développée et pourrait constituer un axe de développement de la formation.

En matière de gouvernance, les dispositifs existants sont insuffisants, mais des actions d'amélioration sont prévues. Ainsi, l'établissement d'un conseil de perfectionnement est annoncé pour l'année 2015-2016, de même que l'expérimentation d'une procédure d'évaluation volontaire des enseignements.

Points forts :

- Caractère réellement pluridisciplinaire permettant aux étudiants d'affiner progressivement leur choix de master.
- Attractivité aux yeux des étudiants (effectifs en hausse entre 2010 et 2014).
- Capacité à amener les étudiants à la poursuite d'études en master (plus de 90 % des étudiants poursuivant en master à l'issue de la licence AES).
- Possibilité offerte aux diplômés de cycles universitaires courts de poursuivre leurs études.
- Mise en place du PEC.

Points faibles :

- Formation insuffisamment professionnalisante, même si l'on tient compte du fait que son objectif premier est de permettre aux étudiants la poursuite d'études en master (absence de projets professionnels personnels (PPP) et de projets tuteurés).
- Liens avec le milieu socio-économique peu développés.
- Stage de troisième année uniquement optionnel.
- Suivi statistique du devenir des étudiants insuffisant et ne permettant pas de vérifier *ex post* l'adéquation des enseignements dispensés aux besoins de l'environnement économique et social de la région.
- Gouvernance de la licence faible avec une insuffisance de dispositifs d'autoévaluation et pas de conseil de perfectionnement.

Recommandations :

Tout d'abord, il serait souhaitable de renforcer les relations avec le monde socio-économique et l'environnement de la formation. L'opportunité de rendre le stage obligatoire doit être discutée, ce qui supposerait le développement de partenariats entre le département AES et le monde socio-économique régional. L'introduction de projets tutorés dans la maquette est également une voie à explorer, ainsi que celle de PPP, en synergie avec le PEC déjà mis en place.

En outre, il serait souhaitable également de réfléchir à des solutions permettant de réduire les taux d'échec et d'accompagner les étudiants plus efficacement qu'à l'heure actuelle. Si les moyens financiers alloués à la formation le

permettent, le suivi des étudiants pourrait ainsi être amélioré en développant un suivi individualisé (tutorat, retour au système de l'enseignant référent) et la promotion du travail en groupe (TD, projets) permise par exemple par une diminution des heures des cours magistraux au profit du travail en petit groupe.

Par ailleurs, compte tenu des failles actuelles dans la gouvernance de la formation, les solutions annoncées (instauration d'un conseil de perfectionnement, mise en place d'une évaluation des enseignements...) doivent impérativement être mises en place. Cette réforme de la gouvernance devrait notamment être l'occasion d'une réflexion sur une restructuration de la formation pour mieux se positionner dans l'offre régionale de formations en Gestion, Droit, Economie et les autres licences AES de la région.

Le suivi des étudiants par le département AES pourrait être renforcé de façon à faciliter, à terme, l'adaptation des enseignements dispensés dans le cadre de la licence. Le développement d'un dispositif d'information propre à la filière et plus complet qu'à l'heure actuelle pourrait de fait permettre de réfléchir à l'évolution de la formation en rapport avec le devenir de ses diplômés.

Enfin, concernant l'insuffisante dimension internationale de la licence, il est envisageable de réfléchir à l'introduction de cours disciplinaires en langues étrangères.

Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>La licence AES se présente avant tout comme une formation généraliste plutôt que professionnelle. Au regard de cette dimension généraliste, l'organisation et la répartition des enseignements sont globalement satisfaisantes, avec une répartition relativement équilibrée des volumes horaires entre le droit et l'économie (UE d'économie et droit équilibrées en L1 et L2, sous la forme de cours magistraux (CM) et de travaux dirigés (TD) et une place relativement moindre dévolue à la gestion (en L3, des matières optionnelles permettent de renforcer la spécialisation dans l'une ou l'autre des disciplines). L'objectif de préparation des étudiants à la poursuite est clairement rempli (plus de 90 % des étudiants poursuivent leurs études en master à l'issue de la licence). L'objectif d'insertion professionnelle des étudiants ne poursuivant pas leur formation en master est plus problématique, compte tenu du contenu très généraliste et peu professionnalisant de la formation.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Une licence AES est également proposée par les autres universités normandes (Caen, le Havre). La licence AES de Rouen, qui reste très générale, apparaît à cet égard complémentaire des autres universités régionales, plus spécialisées (La licence de Caen est organisée en parcours bi-disciplinaires en L3, celle du Havre, bien que généraliste, est davantage orientée vers les langues étrangères et l'international).</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est importante et reflète la diversité des disciplines enseignées dans la formation (notamment droit, économie, gestion). Le pilotage de la formation est assuré par trois enseignants titulaires (maîtres de conférences et Prag (professeur agrégé affecté dans l'enseignement supérieur)). L'équipe compte environ 40 enseignants de l'établissement et 40 intervenants extérieurs, dont un grand nombre d'enseignants du secondaire (17). Les intervenants extérieurs interviennent notamment en travaux dirigés de langues, droit, comptabilité. Cependant, malgré le nombre important de professionnels impliqués dans la formation, leur contribution réelle n'apparaît pas clairement, compte tenu notamment de la faible orientation professionnalisante de la licence.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>Les effectifs se caractérisent par une augmentation massive de près de 15 % entre 2010 et 2014, avec des variations selon les années de licence et sur la période. Ce bon résultat est cependant à relativiser au regard des nombreux abandons survenant en cours d'année. Le principal problème de la licence AES tient en effet à ses taux de réussite très faibles en L1 (entre 22 % et 29 %) et irréguliers en L2 et L3 (compris entre 49 % et 62 % pour la L2 et entre 55 % et 71 % pour la L3). La faiblesse est largement expliquée par l'absentéisme aux examens (si on calcule le taux de réussite par rapport aux présents aux examens, sur 2010 -2013, il est compris entre 60 % et 69 % en L1, 63 % et 80 % en L2, et 80 % et 84 % en L3). Les taux d'abandon importants doivent donc impérativement amener à réfléchir aux moyens de maintenir dans le système les étudiants « décrocheurs ».</p>

Place de la recherche	Le lien avec les activités de recherche de l'université est très faible, même si certains enseignants de la licence sont membres des laboratoires de recherche régionaux.
Place de la professionnalisation	Le milieu socio-économique (entreprises et acteurs économiques locaux) est de manière générale peu impliqué dans la formation. Le stage de six semaines optionnel et l'élaboration du Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) constituent les seuls éléments explicitement professionnalisants de la formation. L'absence de projets professionnels personnels (PPP) ou de projets tutorés dans la formation constitue une limite importante du projet pédagogique.
Place de l'international	La place de l'international dans la formation est peu développée. L'apprentissage des langues occupe un volume horaire de 144 heures au total pour l'ensemble des trois années de la licence, et une deuxième langue est offerte en option. La mobilité internationale des étudiants est possible à travers le programme Erasmus. Aucun cours disciplinaire n'est proposé en langue étrangère. La mobilité internationale des enseignants et les partenariats avec des universités étrangères sont inexistantes. La certification en langue (TOEIC, DELE...) est organisée sur une base uniquement individuelle.
Place des projets et stages	La place des projets, des stages et des projets dans la formation est insuffisante. Le stage de six semaines est seulement optionnel. Il est néanmoins fortement conseillé, ce qui est positif. Les modalités de suivi du stage sont clairement explicitées : l'étudiant est accompagné dans la recherche d'un stage, puis sa mission est définie conjointement entre la structure d'accueil et l'étudiant pour être validée par le tuteur enseignant. Les postes occupés par les stagiaires sont essentiellement dans les métiers de gestion : comptabilité, finance, marketing, ressources humaines. La formation ne propose pas de projets tutorés ou de jeux de simulation qui permettraient aux étudiants de se familiariser avec le monde socio-économique.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	La formation recrute des bacheliers, des étudiants possédant un DUT ou un BTS, et des étudiants issus de formation juridiques, économiques et de gestion, ou de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), après avis de la commission de validation du département. Plusieurs dispositifs d'aide à la réussite ont été établis. Premièrement, des enseignements d'ouverture et de culture générale, concentrés sur la L1 et la L2, facilitent les éventuelles réorientations. Deuxièmement, les étudiants de L2 sont informés de la possibilité de poursuite d'études en licence professionnelle. Troisièmement, un dispositif de tutorat a été mis en place.
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les modalités d'enseignement sont très classiques. Les enseignements sont assurés en cours magistraux (CM) et/ou en groupes de travaux dirigés (TD). Sur les trois années, les CM représentent 61 % du volume horaire et les séances en groupes 39 %. Cette répartition est éventuellement problématique au regard des nombreux abandons d'études en cours de formation, qu'un suivi des étudiants en petit groupe pourrait peut-être contribuer à réduire. Des dispositifs ad hoc sont prévus à destination des étudiants ayant des contraintes spécifiques (étudiants salariés...), ainsi que pour les étudiants handicapés).</p> <p>Par ailleurs, la place du numérique reste limitée dans les enseignements, avec un recours très classique à la plateforme numérique de l'université. Concernant l'enseignement de l'informatique, la certification C2i (Certification Informatique et Internet) est non obligatoire et donc peu choisie dans les faits par les étudiants. Compte tenu des débouchés de la licence AES, il peut être envisageable de réfléchir à rendre cette certification obligatoire dans la formation.</p>
Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants est conforme aux pratiques en vigueur dans le monde universitaire (contrôle terminal et continu). Le fonctionnement des jurys est également très classique (règles de capitalisation s'appliquant aux matières, aux UE, aux semestres et aux années).

Suivi de l'acquisition des compétences	Un effort spécifique a été porté à partir de 2014 sur le suivi de l'acquisition des compétences des étudiants, avec la mise en place d'un portefeuille d'expérience et de compétences (PEC), organisé de façon progressive sur les trois années. L'acquisition de compétences transversales, clairement identifiées dans le supplément au diplôme, est facilitée par la mise en place d'un enseignement d'expression écrite et orale en première année.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés de la licence AES est réalisé par l'Observatoire de la Vie Etudiante, des Formations et de l'Insertion Professionnelle de l'Université de Rouen. Aucun dispositif particulier n'est prévu pour améliorer la collecte d'informations par la licence ou par le Département AES. Il serait intéressant d'envisager le développement d'un dispositif d'information propre à la filière et plus complet afin de faciliter la réflexion sur l'évolution de la formation en rapport avec le devenir de ses diplômés.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Les dispositifs en place sur la période évaluée sont insuffisants, mais des actions d'amélioration sont prévues. Ainsi, l'établissement d'un conseil de perfectionnement est annoncé pour septembre 2015. Une procédure d'évaluation des enseignements doit également être expérimentée sous la forme d'un questionnaire en 2015-2016 par les enseignants volontaires puis éventuellement étendue. Les procédures d'autoévaluation sont inexistantes, mais certains dispositifs s'y substituent partiellement (action des responsables pédagogiques d'année, réunions du conseil du département AES).

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.